

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Département limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	50 cent.
RÉCLAMES.....	10

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

CA CANNY

Pour qui ne connaît pas le langage syndicaliste, ces deux mots barbares apparaissent mystérieux. Ils sont cependant déjà familiers aux milieux ouvriers, et dans les grandes villes il y a peu d'apprentis qui les ignorent. Les Anglais nous ont ainsi fait cadeau d'expressions dont notre langue n'avait pas besoin d'être enrichie. J'ai deviné quelque peu mes amis du Parlement en produisant à la tribune le mot « Picketing », qui est pourtant passé, dans le langage ordinaire du monde du travail au même titre que le « lock out ».

Le « Picketing » est l'acte par lequel un groupe de grévistes s'en va chercher à la porte des ateliers les non-syndiqués qui veulent travailler, et les empêche, soit par persuasion, soit autrement, de continuer leur besogne.

Le « Ca Canny » est une expression empruntée, me dit-on, à l'argot des mineurs écossais. Elle signifie à peu près : « Fais-en le moins possible ». C'est le « ne te foute pas » du langage parisien.

Ces deux mots condensent une idée-mère du syndicalisme, une idée formidable qui a fait son chemin, et qui tend à accumuler chaque jour de nouvelles ruines. Elle est cause qu'à l'heure actuelle, les entrepreneurs de travaux publics ne peuvent plus compter sur la main-d'œuvre, et que les départements ou les communes qui mettent des travaux en adjudication se voient dans l'obligation de majorer parfois de 50 0/0 les tarifs de travail dont l'application était courante il y a dix ans à peine.

On enseigne dans les syndicats ouvriers que le meilleur moyen d'éviter le chômage consiste non seulement à diminuer les heures de travail, mais encore à comprimer la quantité du travail fourni.

L'employeur, en philosophie socialiste, est en effet considéré comme un ennemi qu'il faut réduire à merci. Le rêve du parfait syndicaliste est de voir « crever » tous les patrons à l'hôpital, puisqu'il est de principe que tout profit patronal est un vol opéré sur le travail de l'employé.

Le raisonnement très simple que l'on impose aux mentalités ouvrières procède ainsi : « Moins le travail de l'ouvrier sur un chantier aura produit de résultat utile, plus le patron sera obligé d'employer de travailleurs pour exécuter son entreprise ; tout ouvrier qui réduit son travail de moitié procure donc à un camarade un travail égal à celui qu'il a supprimé. Ainsi, le « moins-travail » aboutit non seulement à moins d'épuisement pour le travailleur, mais encore à moins de chômage général. Que si le patron, trompé dans ses prévisions commerciales, fait faillite, tout est pour le mieux, puisque de la suppression du patronat naîtra une nouvelle organisation sociale dans laquelle les ouvriers se partageront leur salaire intégral ».

Il est évident que le jour où cette belle formule aura pénétré dans le cerveau de tous les ouvriers, nous serons précipités dans une crise économique où s'entasseront misères sur misères, et d'où les travailleurs sortiront guéris pour longtemps des billes des anarchistes.

nat, c'est du pain ; le patronat, c'est des vêtements ; le patronat, c'est des vêtements.

Si le salariat refuse au patronat sa collaboration loyale, c'en est fini de la production. Pas d'industrie sans un bénéfice patronal récompensant les risques courus, l'instruction acquise, la prévision et la direction.

Plus l'ouvrier travaille, plus il produit d'objets nécessaires à la vie, plus il enrichit ses camarades en facilitant la naissance d'industries nouvelles.

Le « Ca Canny », c'est la paralysie, puis la mort de l'industrie ; c'est le chômage organisé à plus ou moins bref délai d'une manière certaine.

Quand un Syndicat de maçons ordonne à un manoeuvre (c'est aujourd'hui coutume établie dans beaucoup de chantiers) de passer 300 briques dans le même laps de temps où il en passait autrefois 1.000, il commet tout simplement un crime économique. Il prépare peut-être la révolution (cela je n'en suis pas sûr), mais il prépare certainement la famine.

Dans ma jeunesse, j'ai beaucoup fréquenté la classe ouvrière, mes origines étant très modestes. Je me souviens qu'alors tous les travailleurs sans exception méritaient leur émulation à produire beaucoup. On admirait celui qui abattait beaucoup de besogne ; il revêtait un grand prestige aux yeux de ses camarades ; le *costaud* était alors celui qui n'avait pas les côtes en long. Le travail aux pièces, qui est le véritable travail économique et social, celui qui paie réellement l'homme à sa valeur, était recherché.

Aujourd'hui, le *costaud* du chantier est celui qui sait le mieux, même par la terreur, entretenir la paresse de ses camarades.

Va lentement, ouvrier mon ami, *Ca Canny*, ne te foute pas ! Il y a au Japon une coutume barbare qui tend à disparaître : quand un homme veut fortement embêter son ennemi, il va s'ouvrir le ventre devant sa porte. On appelle cela faire *harakiri*. Le syndicalisme français, en prêchant l'immobilité, par haine du patronat, me fait songer à cet *harakiri*.

Maurice AJAM, Député de la Sarthe.

Botte et Botte

A l'occasion du voyage présidentiel, on a rappelé — c'était à prévoir — l'histoire de Bassompierre, envoyé en ambassade à Berne et vidant d'un trait, en l'honneur des treize cantons, sa botte pleine de vin.

Beaucoup de bons Français sont convaincus qu'il se déchaussa pour boire dans sa botte. Nous sommes désolés de leur enlever cette illusion patriotique.

On appelait autrefois « botte » une grande « bouteille » de cuir. Bassompierre vida d'un trait une grande bouteille ; c'est un exploit qui fait suffisamment honneur à la réputation de solide buveur que méritait l'ami de Henri IV. Il est inutile de croire qu'il avait mis d'abord son pied dans cette bouteille.

L'assistance en Allemagne

Il résulte des plus récentes statistiques que pour une population de 63 millions d'habitants, l'empire compte environ 16 millions de salariés : 11 millions d'hommes et 5 millions de femmes.

Dans ces 16 millions, les domestiques figurent pour 1,3 millions, mais on n'y a pas compté les membres des familles travaillant entre parents, dont le nombre approximatif atteint, 3,8 millions.

Un total de 5,5 millions de personnes s'occupent de façon autonome d'agriculture, de commerce et d'industrie, et à ce nombre il faut ajouter 1,3 millions de salariés.

Par l'assurance obligatoire, la plupart des ouvriers se trouvent garan-

tis contre la maladie, les accidents du travail, l'invalidité et la vieillesse.

La loi impose la plus grande part des cotisations aux employeurs, elle accorde une rente et non un acommodement ; elle fait payer par l'employeur un supplément annuel de 50 marks (62 fr. 50) pour chaque rente d'invalidité et de vieillesse, elle autorise l'assuré à améliorer sa rente par des suppléments de cotisations. En dehors des secours en argent, elle accorde des soins médicaux gratuits pour les malades, les blessés.

Rostand et Aristophane

M. Jean Breton signalait récemment des analogies remarquables entre *Chantecler* et les *Vélas*. L'Hymne au Soleil serait contenu tout entier déjà dans les chants sacrés de l'Inde. Voici que M. H. Warner Allen se livre, dans *Cornhill*, à une comparaison intéressante de M. Edmond Rostand et d'Aristophane. Le chant du rossignol dans *Chantecler* évoque certains passages de l'auteur grec. Et dans ses allusions aux faits contemporains comme dans sa satire des modes d'un jour, M. Rostand a imité les procédés du comique grec. M. Warner Allen assure même que *Chantecler* permet de mieux comprendre Aristophane et il recommande aux professeurs de rhétorique de mettre sous les yeux de leurs élèves un choix de « parallèles » entre Rostand et l'auteur des *Nuées*, tirés de *Chantecler*.

Ainsi donc, il n'y a rien de nouveau sous le soleil, pas même l'hymne récent de *Chantecler* au dieu du jour.

LA VIE A NEW-YORK

La vie à New-York se fait toujours plus chère.

Un simple filet de bœuf coûte 6 fr. (En Allemagne, il coûterait au plus 2 fr., avec des pommes de terre, et à Londres un peu plus de 1 fr. 50.) Un plat de mouton rôti 4 fr., une portion de canard 5 fr., une aile de poulet 6 fr. Un simple plat de pommes de terre 1 fr. 50 : un très ordinaire pudding 1 fr. 50 à 2 fr. ; un morceau de fromage, un pied de céleri, idem.

Si l'on passe ensuite aux mets fins, il faut déboursier de 7 à 8 fr. pour une portion de pâté, 10 fr. pour un morceau de perdreau rôti et 4 fr. en plus pour l'avoire avec des choux-fleurs.

Si enfin, l'on entre dans un « tearoom » de quelconque hôtel un peu à la mode, un simple thé, sans gâteau ni biscuit, se paie de 2 à 3 fr. Si l'on ajoute le pain ou le biscuit, le prix est doublé. Une portion de fruits coûte de 2 à 10 fr., suivant que l'on prend une pomme ou une petite grappe de raisin.

Quant au vin, il vaut mieux n'en point parler. On ne peut avoir une bouteille de Saint Julien, à moins de 15 fr., et une bouteille de bière coûte 3 fr.

Aimez-vous les noisettes ?

L'année 1910 n'aura pas été heureuse pour les fruits, mais elle est excellente pour la modeste noisette, dont le marché est très abondamment pourvu.

Ne croyez pas que la noisette soit un bibelot d'étager, comme elle le fut jadis. Elle a ses fidèles, et c'est d'ailleurs un met fort agréable.

Autrefois, au seizième siècle, la mode voulait que les belles dames fissent collection de coques de noisettes finement ciselées. On vit même d'habiles tourneurs faire tenir un jeu de quilles avec sa boule dans la coque d'une noisette. Ce caprice de la mode dura peu et, au siècle suivant, les coques de noisettes passèrent pour « être cousues de fil blanc ». Le mot est resté et les noisettes aussi.

Sait-on qu'on en consomme plus de six cent mille kilos par année ?

Signalons, pour les gourmets, une

certaine salade de noisettes, de pommes et de céleri qui n'est pas sans charme !

La « chanson » des poteaux télégraphiques

Quand on applique l'oreille contre un poteau télégraphique, on entend un bruit particulier, sorte de bourdonnement à résonances métalliques, que l'on attribue généralement aux vibrations des fils sous l'action du vent. C'est là une explication qui n'en est pas une, puisque le bruit en question se manifeste souvent par les temps les plus calmes.

Plusieurs savants se sont attachés à étudier le phénomène, et l'un d'eux, un physicien hessois, M. Herrbock, a recherché s'il n'existe pas quelque corrélation entre le bourdonnement des fils télégraphiques ou téléphoniques et l'état de l'atmosphère. Les résultats expérimentaux de M. Herrbock conduisent à reconnaître que le bourdonnement des fils dirigés vers l'est et vers l'ouest, présage, quand il est intense, une descente du thermomètre, et cela dix ou douze heures avant qu'elle se produise, tandis que celui des fils dirigés vers le nord ou vers le sud, précède du même temps une ascension de thermomètre sensible.

INFORMATIONS

Elections législatives

SOMME

1^{re} Circonscription d'Abbeville

Inscrits, 18.003 ; votants, 14.916.

Ont obtenu :

MM. Ternois rad... (élu) 8.494 voix.
D' Pilhaut, prog... 5.128 —
Puignet, soc. unifié. 1.050 —

Il s'agissait de remplacer M. Coache, radical, décédé, qui avait été élu aux élections générales du 24 avril, par 10.746 voix, contre M. Trancart, socialiste unifié, qui en avait obtenu 2.437.

Election sénatoriale dans les Basses-Alpes

Premier tour

MM. Malon, prés. du Cons. général radical... 133 voix
Henri Michel, ancien député radical-soc... 86 —
Raoul Fruchier, ancien sénat. progressiste... 50 —
Martial Sicard, ancien dép. maire de Forcalquier... 42 —
Général Mac Adaras... 32 —
Terribilot, industriel... 31 —
Eyries, maire de Manosque... 20 —
D^r Gastinel, médecin à Paris... 14 —
Aubert, cons. général... 6 —

Rallottage.

Il s'agit de remplacer M. Défarge, sénateur radical décédé.

MM. Défarge et Gassier avaient été élus sénateurs des Basses-Alpes le 22 février 1903. En remplacement de MM. Andrieux, ancien député et Fruchier, sénateur sortant, qui avaient été proclamés élus avec 211 voix chacun au renouvellement du 4 janvier de la même année, et dont l'élection avait été invalidée. Après ballottage, MM. Gassier et Défarge avaient obtenu 229 et 217 voix, contre 190 et 184 à MM. Andrieux et Fruchier.

Deuxième tour

MM. Henri Michel... (élu) 261 voix
Malon... 135 —

A qui l'indemnité ?

Un curieux incident vient de se produire dans le parti socialiste à propos de l'indemnité de 500 fr. par mois allouée au maire de Nîmes. Le maire ayant été élu député d'une circonscription voisine, et ayant donné sa démission, le premier adjoint, faisant fonctions de maire jusqu'à l'élection du prochain titulaire, s'est cru autorisé à toucher le montant de cette indemnité. Mais tel n'est pas l'avis des autres adjoints socialistes, qui réclament le partage de cette somme à

parts égales entre tous les adjoints, chacun d'entre eux coopérant, disent-ils, à assurer l'expédition des affaires municipales.

Le Choléra

Le pèlerinage de Trévise, organisé sous le patronage de l'évêque de Ferrare et qui provient des provinces italiennes où sévit le choléra, est passé dimanche en gare de Tarbes.

Le train est accompagné par le D^r Guillaud, secrétaire du Conseil supérieur d'hygiène, délégué par le gouvernement pour surveiller l'état sanitaire du convoi.

Des mesures sévères ont été prises pendant toute la durée du parcours. A Toulon, notamment, on a interdit aux pèlerins de descendre sur les quais.

A Tarbes, les cabinets ont été soigneusement désinfectés après le passage du train.

A Lourdes, les autorités locales ont pris les mesures nécessaires de concert avec le docteur Gazin, délégué départemental.

Aucun cas suspect de maladie n'a d'ailleurs été signalé parmi les pèlerins.

L'Annexion de la Corée au Japon

L'empire de Corée étant maintenant supprimé par l'annexion au Japon, l'empereur et l'ex-empereur reçoivent en compensation le titre honorifique de roi. Les princes impériaux seront traités à l'égal des princes japonais. Ils recevront annuellement 3 millions 750 000 francs et pourront résider où ils voudront. Les grands dignitaires coréens seront faits pairs japonais. Des fonctions administratives pourront être confiées à ceux des Coréens jugés compétents.

Le général Terachi déclare que le Japon s'efforcera de rendre sa domination avantageuse pour les Coréens, lesquels auront des droits égaux à ceux des Japonais. La volonté de l'empereur est que l'annexion soit pour les Coréens un sujet de soulagement et non pas d'humiliation.

Le Japon s'efforcera d'améliorer la situation et de développer les ressources de cette nouvelle partie de l'empire. Quoique les traités des puissances étrangères avec la Corée soient annulés « ipso facto » le Japon maintiendra pendant une période non précisée les droits de douane coréens actuels, qui sont inférieurs aux droits japonais.

Les étrangers jouiront en Corée des droits dont ils jouissent au Japon. Les classes supérieures coréennes semblent satisfaites. On n'appréhende ni troubles, ni protestations lors de la publication des détails de l'annexion.

Un record sur mer

Le « Mauretania », navire à turbines de la Compagnie Cunard, vient d'accomplir une performance exceptionnelle dans sa traversée de l'Atlantique, allant de Liverpool à New-York.

En effet, après avoir quitté Liverpool samedi soir, il a débarqué ses passagers à New-York jeudi, après avoir effectué la traversée en quatre jours, treize heures, trente-six minutes, à une vitesse de 25,36 lieues marines à l'heure.

Roosevelt chez les Cowboys

L'ex-président a assisté à la fête pittoresque des cowboys, ou bouviers des prairies. On peut même dire qu'il en constituait l'attraction principale. Il y a eu une grande revue, avec défilé de 5.000 soldats de l'armée active, venus des forts de la région et suivis des cavaliers mulâtres du 9^e régiment, dont M. Roosevelt a été le colonel pendant la campagne de Cuba.

Après quoi, 1.500 bouviers, lancés à toute bride, ont pris le galop en agitant leurs feutres et en poussant leurs cris perçants de cowboys. Après les cowboys, deux cents Peaux-Rouges s'avancèrent, en tenue de guerre, noire et rouge, poussant des cris de combat. Ils étaient accompa-

gnés de femmes, d'enfants et d'Indiens. Puis vint une délégation japonaise, qui lança trois vigoureux banzaïs, auxquels M. Roosevelt répondit en saluant.

Après le défilé, les Peaux-Rouges exécutèrent des danses de guerre, et la fête se continua par des courses de chevaux et des concours athlétiques. Parmi les personnes qui ont reçu M. Roosevelt, se trouvait le chef des républicains dissidents. M. Roosevelt, dans sa harangue, a rappelé qu'il avait vécu lui-même les derniers jours de l'époque héroïque des pionniers du Far-West, époque désormais close. « Aucune nation ne peut retourner en arrière, a-t-il déclaré, et les gens du Far-West, eux aussi, avancent dans la voie du progrès. Puissent-ils conserver du passé les vertus des rudes pionniers, la solidarité, la camaraderie, l'énergie, la confiance en soi-même, et avec le courage, l'esprit d'initiative et tout l'individualisme compatible avec le bien général ».

On retrouve les os des Plantagenets

On vient de retrouver, dans l'abbaye de Fontevault, les restes des Plantagenets, les restes de Henri II et d'Éléonore de Guyenne, de Richard Cœur-de-Lion et d'Isabelle d'Angoulême, femme de Jean sans Terre. Nous avions leurs tombeaux avec leur effigies gigantesques, non leurs cercueils.

Cette découverte est due à M. Magne, l'inspecteur général des monuments historiques. Elle est en contradiction avec une tradition qui veut que les cendres de ces personnages aient été jetées au vent en 1793. M. de Chavigny, dans son livre *Les derniers jours de l'Abbaye*, écrit :

« En quittant Fontevault, Mme d'Antin en avait confié la garde à un jeune homme élevé par les religieux. Dix jours après la mort de Louis XVI, le 30 janvier 1793, les anciens vassaux de l'abbaye envahirent la demeure de celle dont ils avaient si longtemps mangé le pain. Alors commencent ces scènes de vandalisme si fréquentes dans ces tristes jours. Conduit par cet esprit de destruction auquel obéissent l'enfant et le sauvage, le peuple brisa les écussons, viola les tombeaux, dispersa les cendres. »

M. Magne suppose qu'on a dû vouloir les disperser, qu'on ne les trouva pas parce qu'on ne les chercha point où lui-même a eu l'idée de les rechercher. Il a fait, en outre, cette constatation : le cercueil de Henri II Plantagenets s'était trouvé trop long pour son emplacement, l'abbesse Renée de Bourbon, au début du xv^e siècle, isola la nef. On raccourcit donc le cercueil en même temps qu'on l'élargissait ce qui obligea à faire subir à son hôte, un traitement identique.

Il était écrit que le choix de sa sépulture causerait, à cet infortuné Henri Plantagenets, des tribulations excessives. Le jour de sa mort, on eut peine à trouver des gens pour l'envelopper d'un linceul et des chevaux pour le transporter. On voulut, à la veille de l'ensevelissement, décorer le cadavre de quelques-uns des insignes de la royauté : les gardiens du trésor de Chinon sollicités, les refusèrent. Après beaucoup de supplications, ils envoyèrent un vieux sceptre et un anneau sans valeur. Faute de couronne, on le coiffa d'une espèce de diadème, fait avec la frange d'or d'un vêtement de femme. « Et ce fut dans cet attirail bizarre, écrit Augustin Thierry, que Henri, fils de Geoffroy de Plantagenets, roi d'Angleterre, duc de Normandie d'Aquitaine et de Bretagne, comte de l'Anjou et du Maine, seigneur de Tours et d'Amboise, descendit dans sa dernière demeure. »

On croyait que la Révolution l'en avait violemment tiré : on s'est trompé, puisqu'on le retrouve, entier, mais dans quelle position ! sa tête à ses pieds et sa poitrine sur ses genoux.

Petites Nouvelles

A la Clarté-Ploumanach (Côtes-du-Nord), a été inauguré un médaillon du poète Gabriel Vicaire, qui, tantôt rabelaisien, tantôt délicat et tendre, aimait la Bretagne et le lui dit en chantant : « Au Pays des Ajoncs », exaltant la beauté de la terre et de la mer bretonnes.

La direction du Greath Northern Railway vient de créer des compartiments silencieux à l'usage des voyageurs qui ne veulent pas être troublés par le bruit des conversations. Ces compartiments sont très recherchés.

Le réseau téléphonique le plus élevé d'Europe vient d'être inauguré. C'est celui du mont Rose (Suisse), où quatre stations téléphoniques relient entre eux l'observatoire d'Alagna (3 000 mètres), dans le val Sesia ; la cabane Gniiffetti (3 467 mètres), et le refuge Marguerite (3 560 mètres).

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la marine, s'est rendu à Besson (Hérault), où il a présidé l'inauguration du service des eaux.

Le général Luis Mena a pris en mains le gouvernement à la suite d'une convention signée entre les révolutionnaires et M. José Estrada. Cette convention prévoit que l'élection présidentielle du Nicaragua aura lieu dans l'année. Le général Mena a pris immédiatement possession de la maison présidentielle.

Le tsar a nommé feld-maréchal dans l'armée russe, le roi Nicolas de Montenegro ; général de brigade, le prince héritier Danilo, et lieutenant-colonel, le prince Mirko.

Le sixième Congrès de l'Union des Sociétés de secours mutuels de la Drôme a eu lieu dimanche, à Nyons, sous la présidence de M. Emile Loubet.

On mande de Tokio que les pertes subites au Japon par les cultivateurs ou les sériciculteurs, du fait des inondations, sont évaluées officiellement à six millions de livres sterling.

CHRONIQUE LOCALE

UN REMÈDE A LA DÉPOPULATION DE LA FRANCE

M. le commandant Passols, le distingué chef du bureau de recrutement de Cahors, dans un excellent article, s'occupe de la question de la dépopulation en France.

On sait que M. le commandant Passols, en des brochures qui ont été très remarquées a traité de nombreuses questions militaires, dont nous avons publié des extraits dans le Journal du Lot.

Nous sommes heureux de donner aujourd'hui l'article de M. le commandant Passols :

Une nation dont la natalité fléchit est une nation en décadence ; elle est appelée, dans un avenir plus ou moins rapproché, à devenir la proie des peuples voisins plus prolifiques.

Telle est la situation de la France vis-à-vis de l'Allemagne, l'ennemi héréditaire.

Parmi les causes du fléchissement de la natalité en France, une des plus importantes est, sans contredit, la mise en pratique des théories malthusiennes. En restreignant leur progéniture, les ménages s'évitent les soucis de l'éducation d'une nombreuse famille, s'assurent plus de bien-être, en même temps qu'ils conservent intact, sinon agrandi, le patrimoine paternel à leur unique héritier, quand il y en a un.

Le malthusianisme est, il est pénible de le constater, d'application cou-

rante dans les familles aisées ; moins répandu dans les campagnes, où pourtant il commence à s'infiltrer, il est presque inconnu dans les populations rurales des pays pauvres. Les statistiques démographiques montrent, en effet, que c'est dans ces régions que les naissances sont le plus nombreuses.

D'autre part, depuis quelques années, s'affirme, dans une progression toujours croissante, l'exode des campagnes vers les grandes villes, et cela surtout par les jeunes gens de 22 à 30 ans dans la force de l'âge.

La cause principale de cet abandon de la terre et du toit paternels est, il faut avoir le courage de l'avouer, la conséquence du service militaire obligatoire et égal pour tous.

Les jeunes gens, qui ne quittaient presque jamais autrefois le coin de la terre qui les avait vus naître, y vivaient modestement, comme leurs pères, des produits du sol en y fondant une famille, goûtent maintenant, pendant leur présence sous les drapeaux, aux plaisirs de la ville, entrent en relations avec des ouvriers de la cité qui leur vantent leurs salaires comparativement à ceux de la campagne. Aussi, dès leur libération du service actif, ils ne songent plus qu'à revenir s'embaucher dans les villes et dans ce nouveau milieu, ils ne tardent pas à contracter tous les vices, quand ce ne sont de graves maladies occasionnées tant par l'air vicié des usines que par l'alcool et la débauche ; d'où, en cas de mariage ultérieur, dégénérescence physique de leurs enfants.

Quel remède apporter à cette lamentable situation ?

D'aucuns ont proposé l'exemption d'impôts aux familles nombreuses, des primes à la naissance des enfants au-dessus de quatre, etc.

Ce ne sont là que des palliatifs dont les résultats seraient insignifiants. Il faut remonter à la source du mal et l'endiguer.

Or, cette source, comme nous l'avons exposé, c'est l'application du service militaire de durée égale pour tous. Comment lui barrer la route ?

C'est, sinon de dispenser, au moins de réduire dans des proportions considérables le temps de service militaire pour les conscrits mariés ou pères de famille.

Pendant les grandes guerres de la Révolution et du premier Empire, les hommes mariés étaient exemptés du service militaire, ce qui a permis, malgré les grandes hécatombes de soldats français sur les champs de bataille, de conserver à la natalité française une progression toujours constante.

Nous concluons donc qu'on ne devrait imposer qu'un an de service actif au jeune soldat marié avant son incorporation et six mois seulement à celui qui serait père d'un enfant au moins, sous réserve de produire un certificat de bonne vie et mœurs ; puis les verser directement dans la réserve de l'armée active.

A ce prix seulement, la natalité reviendra à son état normal, en même temps que les campagnes ne seront plus désertées par les ouvriers des champs, qui, ayant fondé une famille avant leur arrivée sous les drapeaux, retourneront auprès d'elle dès leur libération anticipée.

Tel est le vrai remède à cette situation critique que nous soumettons à l'appréciation des Pouvoirs publics, persuadé que son application donnera les résultats les plus satisfaisants sans compromettre en rien la défense du pays.

Commandant PASSOLS,
Commandant le bureau de recrutement de Cahors

Les motifs !

Si la présidence du Conseil Général était vacante, nous comprendrions que les gauches se réunissent pour s'entendre afin de fixer un choix sur tel ou tel de leurs membres.

Mais ce n'est pas le cas encore. Alors, pourquoi cette querelle soulevée par les occultes directeurs de la feuille du Boulevard ?

Nous avons posé la question. Si celui qui est le furieux adversaire — oh depuis peu — du dévoué président actuel, voulait présenter sa candidature, nous admettrions qu'il exigeât une réunion de ses collègues pour les obliger à entendre l'énumération de ses divers titres au poste d'honneur et de choix qu'est la présidence du Conseil Général. Mais non, celui-là décline toute candidature.

Alors, pourquoi, au profit de qui les directeurs occultes de la feuille évolutionnaire font-ils de l'agitation autour du fauteuil du milieu de l'Assemblée départementale ?

On nous affirmerait que les mentors de la feuille khaki sont fixés moins que nous — et nous ne le sommes pas du tout — sur les desseins ténébreux qu'ils trament contre M. Cocula, que cela ne nous étonnerait pas.

Pourquoi, oui, pourquoi, les évolutionnaires s'acharnent-ils contre M. Cocula ?

Qu'est-ce qu'il leur a fait ? Qu'est-ce qu'il leur doit ? Quel délit a-t-il commis au préjudice des affaires, des perpétuels agités que rien ne calme, que rien ne satisfait, que rien ne réjouit ?

Une bonne fois pour toutes, il est nécessaire qu'on le sache et si le délit est grave, bien caractérisé, nous serons — qui sait ? — peut-être les premiers à demander le châtiment contre le délinquant.

Mais où est le délit, où est le crime ? Allons, vite, que l'acte d'accusation soit dressé en règle et l'exécution suivra.

Mais l'incohérence dominait dans l'énumération des qualités que le directeur occulte de la feuille khaki exigeait d'un président de Conseil général !

Et puis, l'attaque était trop intéressée : les smart's évolutionnaires feront fiasco.

Et ils seront rendus encore plus agités, plus furieux ; car au-dessus de la Présidence du Conseil Général, il y a ce maudit fauteuil sénatorial tant convoité qui échappe de plus en plus.

Mais enfin, la question n'est pas là ; les gauches du Conseil Général n'ont qu'à savoir enfin quelles raisons on a dans la feuille du Boulevard de combattre M. Cocula ?

Les gauches ont le droit d'être renseignées — à moins que les droites et les évolutionnaires de la feuille aient seuls ce droit. — Ce qui n'étonnerait personne.

Dans ce cas, nous ne connaissons pas les crimes du vaillant démocrate Cocula contre ces gens-là ! On s'en passera.

Car c'est bien le moindre des soucis des gauches, des républicains qui savent que le dévoué président a soulevé toujours contre lui les colères des cléricaux, des jaloux et des incohérents.

LOUIS BONNET.

Médailles d'honneur des épidémies

Le ministre de la guerre a décerné des distinctions honorifiques pour récompenser le dévouement des médecins, infirmiers et infirmières à l'occasion des épidémies ayant sévi sur l'armée.

Nous sommes heureux de relever les noms suivants :

Médailles en argent

M. Sire, médecin-major de 1^{re} classe, médecin-chef des salles militaires de l'hospice mixte de Cahors ; Mme Vignoboul Camille, et Mme Pitteux Irma, infirmières congréganistes à l'hospice mixte de Cahors.

Médailles en bronze

Taurand Ludovic et Bares Henri, soldats de première classe au 7^e régiment ; Rives Louis-Jean-Achille, soldat au 7^e régiment d'infanterie.

Les réservistes

900 réservistes venant accomplir une période d'instruction de 23 jours ont rejoint le 7^e au cours des journées de dimanche et de lundi.

Ils ont été répartis entre les compagnies et habillés et équipés au fur et à mesure de leur arrivée.

Chaque compagnie a ainsi reçu un appoint de 75 hommes environ. L'effectif du régiment disponible pour les manœuvres se trouve de ce fait porté à 2.000 hommes environ.

Poids et mesures

Un concours pour dix emplois de vérificateur adjoint des poids et mesures sera ouvert le lundi 3 octobre 1910.

Les demandes d'admission au concours, établies sur papier timbré et accompagnées des pièces exigées des candidats suivant les indications du programme, devront être adressées au ministre du commerce et de l'industrie (Direction du personnel, de la marine marchande et des transports, rue de Grenelle, n° 101), pour le 1^{er} septembre 1910 au plus tard. Les demandes parvenues après cette date ne pourraient être examinées.

Un exemplaire du programme du concours sera remis ou envoyé à tout candidat qui en fera la demande.

Les traitements des vérificateurs des poids et mesures sont fixés ainsi qu'il suit :

Vérificateurs en chef, 5.000 à 7.000 fr.
Vérificateurs de 1^{re} classe, 4.000 fr.
Vérificateurs de 2^e classe, 3.600 fr.
Vérificateurs de 3^e classe, 3.200 fr.
Vérificateurs de 4^e classe, 2.800 fr.
Vérificateurs de 5^e classe, 2.400 fr.
Vérificateurs de 6^e classe, 2.100 fr.
Vérificateurs adjoints, 1.800 fr.

Les vérificateurs des poids et mesures reçoivent en outre des allocations pour frais de tournées, déplacements, logement.

Contributions Indirectes

L'Officiel publie le relevé par département de la statistique mensuelle des quantités de vins enlevées de chez les récoltants et des stocks restant chez les marchands de vins pendant le mois de juillet 1910.

Voici pour le Lot, les résultats de cette statistique :

Quantités de vins sorties des chais des récoltants : 11.367 hectolitres.
Antérieurs, depuis le commencement de la campagne (1^{er} septembre 1909) : 184.696 hectolitres.
Total : 196.063 hectolitres.
Stock commercial à la fin de juin 1910 : 9.940 hectolitres.

Adjudication

Samedi à eu lieu, à la préfecture, l'adjudication pour les travaux de construction de la prison de Gourdon. Les divers lots ont été adjugés :

Le 1^{er} lot à M. Larroque, entrepreneur à Gourdon, avec un rabais de 0,50 0/0.
Le 2^e lot à M. Lacombe, charpentier à Gourdon, avec un rabais de 8 0/0.
Le 3^e lot à M. Aguzou, de Gourdon, avec un rabais de 14,25 0/0.

Les travaux de construction du pont de Bourbon (Gindou), ont été adjugés à M. Annès, entrepreneur à Pomarède, avec un rabais de 10,50 0/0.

Liste des jurés

Ainsi que nous l'avons annoncé, la session de la cours d'assises du Lot (3^e trimestre), s'ouvrira à Cahors le lundi 26 septembre.

Elle sera présidée par M. Martin, conseiller à la Cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Grimal et Labatut, juges au tribunal civil de Cahors.

Dans son audience de vacation de samedi 27 août le tribunal correctionnel a procédé au tirage au sort des jurés qui seront appelés à siéger durant cette session :

Mostola, J.-B. maire de Cézac.
Brunet, prof. au Lycée Gambetta.
Delsahut, propriétaire à Rampoux.
Docteur Cazes, à Fontanes.
Dupuy, propriétaire à Tauriac.
Tournié, épicier à Montvalent.
Chartrou, propriétaire au Bouysson.
Destal, pharmacien à Catus.
Larroche, propriétaire à Boussac.
Dalet, greffier de paix à Gourdon.
Beynet, propriétaire à Cavagnac.
Carayol, adjoint au maire de Toirac.
Fournié, agricult. à St-Cirq-Lapopie.
Marsalès, receveur de l'enregistrement en retraite à Souillac.
Carriol, banquier à Vayrac.
Pradié, proprié. à St-Martin-de-Vers.
Capmas, maire de Lagardelle.
Grangé, limonadier à Gourdon.
Meyniel, négociant à Gourdon.
Laurier, négociant à Gourdon.
Isidore, négociant à Gourdon.
Tournié, propriétaire à Orniac.
Valmary, notaire à Castelnaud.
Soulié, ouvrier peintre à Cahors.
Laburgade de Belmont, maire de Belmont.

Girma, propriétaire au Montat.
Couzi, agent-voyer à Saint-Géry.
Chambon, pharmacien à Vayrac.
Clavières, filateur à Montcabrier.
Lescure, cocher à Leyme.
Frayssie, ouvrier menuisier à Cahors.
Pouniau, propriétaire à Faycelles.
Dupuy, maire de Montcléra.
Deltel, propriétaire à Frayssinet-le-Gourdonnais.
Dr Castanié, à Latronquières.
Lacroix, propriétaire à Castelnafranc.

Jurés supplémentaires
Auzi, serrurier à Cahors.
Béziou, commis des ponts et chaussées à Cahors.
Bouysson, bijoutier à Cahors.
Labro, ouvrier maçon à Cahors.

Procès-verbal

Un arrêté municipal du 16 octobre 1909 a décidé que la place des Petites-Boucheries était désignée pour l'installation de divers marchés, notamment le marché des champignons.

Une dame, Marie T... de Maxou, s'est obstinée, malgré les invitations de l'agent de service, à rester sur la place du Marché pour vendre des champignons.

Procès-verbal a été dressé contre elle.

Fête votive

La fête du faubourg Labarre a eu lieu dimanche et lundi.

Comme les années précédentes, la jeunesse du faubourg n'avait rien négligé pour faire beau et bien.

Aussi durant ces deux jours, l'affluence des promeneurs fut considérable.

Le temps a, du reste, favorisé cette fête, qui obtient tous les ans un si vif succès.

Un excellent orchestre a permis à de nombreux couples de se livrer aux plaisirs de la danse et dans la journée de lundi, des jeux divers ont fort amusé la jeunesse du quartier.

Le bal fut clôturé par le traditionnel grand-père, au milieu de la gaité générale.

Tribunal correctionnel

Audience de vacations du 27 Août 1910

Dans son audience de vacations de samedi 27 Août, le tribunal a condamné à 8 jours de prison avec sursis le nommé Vidal, cordonnier, demeurant à Cahors, qui était inculpé de vol de récoltes, au préjudice de M. Simonis, propriétaire à Cabessus.

DÉLITS DE CHASSE

Trois chasseurs qui, avant l'ouverture de la chasse ont taquiné le gibier, sont condamnés à 50 fr. d'amende.

VAGABONDS

Le tribunal condamne à 8 jours de prison le sieur Jean Desbrosses, 65 ans, et la nommée Lutinière Juliette, 48 ans, inculpés de vagabondage.

COUPS ET BLESSURES

Le tribunal renvoie à l'audience du 3 octobre une affaire de coups et blessures.

CHANGEMENT de DOMICILE

Depuis le 20 Juin, le CABINET DE CONSULTATIONS de

M. MAURY

CHIRURGIEN-DENTISTE

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
est transféré 8, RUE FENELON,
en face la Halle.

Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 6 h.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 29 Août 1 h. 28 s.

Le choléra

L'épidémie de choléra augmente à Barletta, Andria, Trinitoli où 30 cas dont 20 mortels sont journellement cités.

Les inondés de la Seine

M. Cochery a reçu ce matin les délégués des inondés de la Seine. Il a engagé les délégués à lui soumettre des réclamations individuelles et précises plutôt que des plaintes vagues.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 30 Août 1 h. 52 s.

Les ministres en voyage

M. Briand est rentré hier à Paris : il a reçu dans la matinée les ministres de la guerre, de la marine et MM. Tittoni et Lépine. Il est allé dans l'après-midi à Rambouillet pour saluer M. Fallières.

Il quittera Paris dans la soirée pour aller dans le Jura où il passera quelques jours chez M. Pichon.

Le ministre de la guerre a quitté Paris pour se rendre à Thouars où il doit assister aux manœuvres de cavalerie.

AGENCE FOURNIER.

EUILLETON DU Journal du Lot 133

LES REPROUVÉS

Par CH. BERNARD-DENOUE

XLIX

Un Ami dans le Besoin

Vous passiez devant une petite taverne où les gens des halles se réunissent, lorsqu'une femme s'élança et tenta de saisir la bride du cheval de votre prétendu et lui lança les épithètes de scélérat et d'infâme. Le comte de Houghton prit la chose très légèrement ; la malheureuse femme devait être folle ou ivre, dit-il ; c'était une affaire absurde. Mais pourtant je doute que Lord Houghton fut tout à fait dans son humeur ordinaire durant le reste de la journée.

La voix cruelle s'arrêta, et, pendant ce temps d'arrêt, Arthur entendit que les sanglots de la femme devenaient plus forts.

Il écouta ; c'était vil et mesquin d'écouter, peut-être ; mais en tout cas, Arthur n'avait conscience ni de la bassesse, ni de la mesquinerie ; il ne ressentait qu'une chose, c'est que les in-

térêts les plus importants de la femme qu'il aimait étaient compromis par les paroles qu'il écoutait, et que son affaire était de la protéger et de la défendre.

— La malheureuse femme fut entraînée à l'auberge de Shorncliffe ; on la mit dans une écurie, je crois, ou dans un grenier, ou dans quelque endroit du même goût.

« C'était assez bon pour elle ; car ce n'était qu'une misérable vagabonde qui, dans sa folle ivresse, avait eu l'audace d'attaquer le maître de Jocelyn's-Rock. Elle fut placée dans un grenier, au-dessus de l'écurie, et, quand on vint la chercher le lendemain matin, on ne la retrouva nulle part.

« Pardonnez-moi, on la retrouva, mais pas dans les environs de l'auberge : on la trouva noyée dans l'Avon, et son cadavre traversait le cimetière de Lisford, cinq minutes avant votre union avec celui qui avait été son mari.

« Oh ! oui Lady Houghton, je ne vous ai dit que la vérité quand je vous ai assuré que votre mariage était parfaitement conforme à la loi du pays ; il y avait quelques heures que sa femme était morte.

— Je ne vous crois pas ! s'écriait Laure d'une voix brisée par les sanglots. Je ne sais quel motif vous pouvez avoir pour venir m'apprendre cet-

te histoire ; mais rien que l'aveu de mon mari lui-même ne pourra me faire croire qu'il m'a trompée.

— Vous êtes incrédule Lady Houghton. Mais pourquoi ne pas aller à Philippe Jocelyn, lui raconter ce que je vous ai dit, et, si mes assertions sont fausses le laisser les réfuter ?

Laure garda le silence pendant quelques instants, et Arthur entendit de nouveaux cris sourds et nerveux.

— Non, mon mari est malade, dit-elle ; je ne puis le troubler.

— Vous avez peur d'aller le trouver, Lady Houghton, répondit Vernon, vous avez peur. Vous savez que je vous ai dit la vérité. Je vous en dirai même plus long.

« Cette malheureuse femme, la première femme de votre mari, a été attirée loin de Shorncliffe et lâchement assassinée par Philippe Jocelyn, l'homme que vous aimez. J'ai la preuve du crime de Philippe Jocelyn, et je saurai quel usage j'en dois faire.

« Regardez en arrière, Lady Houghton. Regardez en arrière et rappelez-vous tout ce qui s'est passé devant vous et votre époux, et dites-vous si toutes les circonstances du passé ne conduisent pas à une conclusion.

« Votre mari est malade, dites-vous ? Vous dirai-je pourquoi il est malade ? Il succombe sous le poids d'une conscience coupable. C'est le remords qui sape sa vie jusque dans sa

racine. Jugez vous-même si c'est un désordre ordinaire qui l'a ainsi abattu.

Il y eut un silence pendant un moment.

Puis, d'une voix grave et résolue, Laure reprit :

— Pourquoi êtes-vous venu me faire cette histoire ?

— Parce que vous êtes la personne la plus intéressée au bonheur et à la prospérité de Lord Houghton, et c'est avec vous qu'il faut que j'arrive à m'entendre : savoir si je dois garder cette affaire secrète, ou faire mon devoir, et venger la mort de la femme de Philippe Jocelyn.

— Non, monsieur, répondit Arthur en franchissant le seuil de la dernière chambre tout en parlant, ce n'est pas avec Lady Houghton, mais avec moi qu'il faut vous entendre.

A la vue soudaine de ce jeune homme, qui entra dans la chambre la tête haute et l'œil brillant du feu de l'indignation, le vaillant Herr von Volterchoker se troubla un peu, mais il se remit assez vite, et ce fut avec un ton de suprême insolence qu'il dit :

— Il me semble, Lady Houghton, que vous avez des gens qui écoutent à vos portes ?

— Non, Monsieur, répondit Arthur, mais dans cette circonstance Lady Houghton se trouve avoir sous la main son ami et son conseiller légal au moment où elle a grand besoin de ses ser-

vices.

Herr von Volterchoker sembla un peu décontenancé par ces paroles de mauvais augure... son conseiller légal.

Laure essaya de faire quelques pas, puis se jeta au genoux d'Arthur.

— Cela n'est pas vrai, s'écria-t-elle, cela ne peut pas être vrai. Oh ! Arthur parlez-moi, par pitié, donnez-moi quelque rayon d'espérance, car cet homme m'a presque rendue folle... dites que cela n'est pas vrai.

— Je ne crois pas qu'il ait dit toute la vérité, Laure, répondit Arthur relevant la jeune femme égarée. Il peut avoir dit une partie de la vérité, peut-être, et un peu de vérité étendue d'une grande dose de mensonge, est ce qui constitue la terrible machination pour laquelle bien des hommes ont subi la punition de crimes qu'ils n'avaient jamais commis. Asseyez-vous, Laure, asseyez-vous et calmez-vous. Laissez-moi parler à cet homme.

— Cet homme a un nom aussi bien qu'un autre, observa Vernon avec insolence, et pendant que vous y êtes vous feriez aussi bien de vous en servir. Mon nom est Vernon, à votre service. Stephen Vernon, de Vert-Cottage, Lisford.

Vernon se jeta sur une chaise basse près de la fenêtre tout en parlant, et étendit ses longues jambes, mais il n'était en aucune façon aussi à l'aise qu'il l'avait été avant l'arrivée d'Ar-

thur, bien qu'il essayât de surmonter sa gêne dissimulée par une fanfaronnade exagérée.

— Pourquoi vous êtes-vous présentée ici avec cette histoire de Lord Houghton ? demanda Arthur avec le ton froid d'un homme d'affaires, si vous êtes un honnête homme et si vous désirez faire usage de vos renseignements en faveur de la société, pourquoi ne pas aller droit au premier magistrat et lui raconter ce que vous soupçonnez ?

— Oh ! Arthur, s'écria Laure, est-ce ainsi que vous me venez en aide ? Mais le jeune avocat ne prit pas garde à cet interruption. Il ne quitta pas des yeux la figure de Herr von Volterchoker.

Si vous êtes un honnête homme, portez vous doutes à l'endroit où ils doivent être portés, dit-il, et ne venez pas ici en faire part.

— Mais supposons que je ne sois pas un honnête homme, lui répondit Vernon en se croisant les bras, et en regardant Arthur d'un air de confiance hypocrite, supposons que je ne sois pas un honnête homme ; dans tous les cas, pas plus honnête que la généralité de mon espèce.

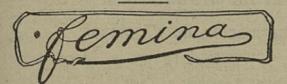
(A suivre).

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'agence Favre.

MUSICA

Sommaire du 1^{er} Septembre 1910

Le maître Gabriel Fauré.
Mlle Jane Hatto.
Eugène sur la décadence de l'Opéra-Comique français.
Claude Debussy.
Une famille d'artistes : les trois Ugalde.
Mlle Mary Garden.
Une soirée chez Rossini.
Un nouveau portrait de Beethoven.
Ce que sera la saison musicale 1910-1911.
Les balalaïkistes.
M. et M^{me} Georges de Lausnay.
Sommaire de L'Album-Musica
Andante du concerto italien pour piano, J. S. Bach.
Hébé, cantate chant et piano, Campra.
Trilby, pour piano, Paul Vidal.
Rossignol, mon mignon, chant et piano, Charles Levald.
Paysage pour piano, Stan Golestan.
O gué, ma mie, Chant et Piano, Alex Georges.
Un rêve, chant et piano, G. Falkenberg.



Sommaire du n^o du 1^{er} Septembre 1910

Le voyage de M. Fallières en Suisse.
Un amusant instantané, petite robe, grand chapeau.
M^{lle} Heuvelmans et le prix de Rome.
La première normalienne de France.
Un fils de roi épouse une fruitière.
Au pardon des pommières fleuries.
Lettres à la Lectrice, par Marcel Prévost de l'Académie française.
Les remarques d'une débutante, par Fernand Vandérem.
Les contes de Femina, par Henry Dupuy-Mazuel.
Chez les autres, par Henri Duvernois.
La saison à Etretat.
M^{me} Maurice Maquet fait l'ascension du Grepion.
Hubert Latham le héros des courses de Deauville.
Aux courses de Deauville.
Le diner à Montmartre.
La mode de Femina.
Femmes d'Allemagne, par M^{me} Jules Herot.
La comédie féminine, dessin inédit d'Abel Faivre.
Les invités de Guillaume II.
Les élèves de la classe de M^{me} Héglon-Leroux.
Une leçon de chasse.
La chanson du Carillon, par Camille Lemonnier.

Fermes & Châteaux

Sommaire du 1^{er} Septembre 1910

Faisan mandchou en forêt de Compiègne.
Au Tonquet ; le saut de l'obstacle dit « de la double banquette ».
Un nid de fauvettes, par Cunisset-Carnot.
Ce que sera l'année cynégétique.
Le domaine des Moyeux.
Le tir à l'arc.
Le château de la Ferté Milon.
Rosiers grimpants et climatiques pour l'automne.
Dans le Perche.
Au concours de Rouen.
Pour la chasse au lapin.
L'automobile à la chasse.
Les origines du trotting en France.
Step, setter irlandais, appartenant au comte Christian d'Arincourt.

Les malades souffrant de la constipation trouveront la guérison en employant les Pilules Suisses. 1 fr. 50 la boîte franco. Glaesel, ph., 28, r. Grammont, Paris.

Arrondissement de Cahors

Cieurac

Adjudication. — Les travaux de construction du chemin vicinal ordinaire n^o 9 de Cayran à Lalbenque par Pauliac, ont été adjugés à M. Courréjou François, des Masseries, avec un rabais de 10,50 0/0.

Calvignac

Adjudication. — Le 3 septembre aura lieu à la Préfecture du Lot l'adjudication des travaux pour la construction du chemin vicinal ordinaire n^o 3, de Calvignac à St-Jean-de-Laur.
Le montant des travaux s'élèvera à la somme de 3.493 fr. 55.

Prayssac

Les fêtes. — Favorisées par le temps, nos fêtes ont obtenu un vif succès.
Nombreux étaient les visiteurs qui voulaient bien nous honorer de leur présence ; ils ne furent pas déçus, car les organisateurs avaient bien fait les choses.
Durant la journée et la soirée, aux accords d'un brillant orchestre, danseuses et danseurs se sont livrés aux plaisirs de la danse.
Chevaux de bois, tirs, attractions de toutes sortes, rien ne manquait.
Les organisateurs ont droit à de vives félicitations.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Concert. — Une foule nombreuse se pressait vendredi sur la promenade pour le concert donné par la musique. C'est avec un brio remarquable que les morceaux du programme ont été exécutés. Cette soirée a été un véritable régal pour les amateurs de bonne musique. Nous osons espérer que M. Escudier et ses musiciens nous réserveront d'autres auditions semblables. Beaucoup de personnes souhaiteraient de voir édifier au plus tôt le kiosque voté par la municipalité, car d'après ces amateurs les auditions s'en ressentiraient. Ils seraient également reconnaissants aux agents de service, si ces derniers pouvaient empêcher les enfants de faire du bruit pendant les concerts.

Médaille du Maroc. — Notre compatriote, M. C. Salgues, de Figeac, vient d'être décoré de la médaille commémorative du Maroc.

Vives félicitations.
Mordu par une vipère. — Samedi soir, M. Ladirat, jardinier à Orthabadiel en sortant des branches d'un fagot, pour allumer le feu dans la cuisine, a été profondément mordu par une vipère à la main gauche.
L'œdème a été si rapide qu'il a fallu l'intervention du médecin.

Tribunal correctionnel. — Audience du 27 août :

Le tribunal prononce trois condamnations à 50 fr. d'amende pour délit de chasse en temps prohibé.

Belmont

Syndicat agricole. — La Conférence, dont nous avons ici-même annoncé la date, en vue de la création d'un syndicat agricole dans cette commune a eu lieu dimanche 28 août. Une soixantaine de propriétaires métayers ou fermiers avaient répondu à l'appel qui leur avait été adressé. M. Sudres, dans une conférence très concise et très documentée, a exposé les avantages que l'on pouvait attendre d'une semblable institution. Les intéressés ont vivement applaudi à l'heureuse initiative de notre jeune ami. De nombreuses adhésions se sont spontanément ralliées à l'idée du projet. Seulement comme les travaux urgents de la saison avaient empêché certains propriétaires d'assister à la réunion, il est rappelé que les adhésions seront reçues jusqu'au dimanche 11 septembre chez M. Bastit, cafetier, buraliste, Conseiller municipal et secrétaire de la mairie. Tout propriétaire, fermier ou métayer relevant en cette qualité de cette commune peut s'inscrire. Nous ferons connaître ultérieurement la date de la réunion des membres du syndicat afin d'élaborer les statuts, de nommer le bureau et d'accomplir les formalités légales. L. P.

Championnat du Lot. — Dimanche 28 août a eu lieu la course cycliste pour le championnat du Lot. Le départ s'est fait à 2 h. 30. Il y avait cinq engagés. Sont arrivés après le parcours de 100 kilomètres :

- 1^{er} Souillac, Champion du Lot pour 1909, de St-Céré, en 3 h. 35.
- 2^e Gambade, de St-Céré, en 4 h. 25.
- 3^e Jammes, de Terrou, en 5 h. 5.

Les autres concurrents n'ont pas achevé régulièrement le parcours. C'est donc notre sympathique compatriote qui reste qualifié Champion du Lot. Nous lui adressons nos plus vives félicitations.
A noter l'accueil chaleureux que les coureurs ont reçu de la part des Figeacois à leur traversée dans cette ville.
Une bouteille de Champagne se sauva de cet accueil cordial. Elle fut remise à M. Souillac le vainqueur de la course, au moment de son arrivée, par MM. le docteur Laplace et Louis St-Chamant, Président et Vice-Président de la Société sportive de St-Céré. Inutile d'ajouter qu'une foule de curieux assistait à l'arrivée pour applaudir les soutiens de l'honneur cycliste et de l'amour-propre local.

Quissac

Arrestation. — Le nommé Gras, âgé de 58 ans, de Quissac, canton de Livernon, condamné par le tribunal correctionnel de Gourdon à deux mois de prison, pour délit de vol, vient d'être mis en état d'arrestation par la gendarmerie d'Assier et écroué à la maison d'arrêt de notre ville.

Electricité. — Nous apprenons que les travaux d'installation de l'éclairage électrique dans notre ville par la société de la Vieille-Montagne, dont le siège social est au port de Capdenac, ont commencé au départ de l'usine et vont se poursuivre très activement. En ville, l'emplacement de l'isolateur a été désigné. Il sera édifié au pont du quai Colomb.

St-Céré

Fête locale. — La Commission composée de vingt-cinq négociants de la ville, s'occupe activement de l'organisation de la fête du 18 septembre.
La population a répondu avec empressement à l'appel des commissaires chargés de recueillir les cotisations.
Nous sommes sûrs d'avoir une belle fête, à la condition que le beau temps veuille bien nous donner son indispensable collaboration.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Compatriote. — M. Manigaud Michel, clerc de M^e Lachau, notaire à Limoges, notre compatriote étudiant à l'Ecole Supérieure de Droit de Limoges, vient de subir avec succès les examens de première année de capacité en droit.

Banquet de la classe 1874. — Un groupe de joyeux camarades de la classe 1874 de la commune de Gourdon a décidé de réunir en un banquet fraternel tous les camarades de cette classe du canton de Gourdon.

Ce banquet dont le prix est fixé à 3 fr., aura lieu le 11 septembre prochain, à midi, à l'hôtel du Lion d'Or.

Les camarades qui, nous l'espérons, répondront en masse à cet appel, sont priés d'adresser leur adhésion avant le 8 septembre, à M. Chapou, instituteur en retraite à Gourdon.

La foire. — Assez belle, marchés bien garnis. Il s'est fait beaucoup d'affaires sur le bétail. Les bœufs gras ont tous été vendus très facilement dans les prix de 44 à 46 francs les 50 kilos ; les moutons, de 82 à 85 francs les 100 kilos ; les porcs, 52 francs les 50 kilos.

Les bœufs d'attelage sont toujours chers. Une paire de bœufs moyens vaut 830 à 850 francs ; les bouvillons se vendent bien.

Peu d'animation sur les céréales. On payait : Blé, de 23 à 24 francs ; seigle, de 15 à 16 francs ; orge, 17 francs ; maïs, de 20 à 21 francs, le tout l'hectolitre ; l'avoine, de 8 à 8 fr. 50 les 80 litres ; genévrier, 3 fr. 50 les 30 litres.

Volaille, en grande abondance, de 90 centimes à 1 franc le demi-kilo ; les œufs, 90 centimes la douzaine.

Gramat

Conseil municipal. — Séance du 28 août 1910. — Absents : MM. Tournier, Boussuge, Soulié, Delor, Vitrac et Laborie.

M. le maire fait part au conseil d'une lettre qu'il a reçue de M. Baptiste Villfrès, propriétaire de l'écurie des étalons ; M. Villfrès se propose de faire subir à l'immeuble logeant les étalons diverses modifications demandées par l'administration.

La lettre et le plan y annexé sont envoyés à la commission spéciale de Haras pour études. La commission fera un rapport en novembre.

Le terrain Fabre destiné à l'agrandissement du champ de foire, étant définitivement passé aux mains de la commune, une partie va être incessamment aménagée pour recevoir les matériaux.

M. le maire est autorisé à traiter de gré à gré pour les réparations à faire à l'école de garçons.

M. le maire est autorisé à passer un marché de gré à gré pour dépenser 3.000 francs à la construction du chemin vicinal de Nougayrie à Bèdes et aux Bourriettes ; MM. Tournier et Delor sont désignés pour examiner avec M. le maire le marché de gré à gré à l'exécution des travaux. Si une difficulté survenait, la chose serait portée devant le Conseil municipal.

M. le maire lit une lettre de M. le préfet au sujet de l'école maternelle en projet à Gramat.

Sur la proposition de M. Grange, le conseil municipal prend la délibération suivante :

« Le conseil municipal, considérant :
Que la commune de Gramat compte une population totale de 2.744 habitants et une population agglomérée de plus de 1.200 habitants ; que partant elle se trouve dans les conditions légales pour obtenir la création d'une école maternelle publique conventionnellement obligatoire ; que cette école, en recevant les enfants de deux à six ans (une soixantaine environ) rendrait à un grand nombre de mères de famille de Gramat les services les plus signalés ; que l'installation dudit établissement peut être faite sans dépenses trop onéreuses ; que l'Etat interviendrait dans une proportion de 1/3 environ pour payer les dépenses ;

Considérant, que cette amélioration des services scolaires est souhaitée par une grande partie de la population gramatoise et qu'elle répond à une nécessité urgente ; comme le prouve d'ailleurs le vote unanime du conseil municipal dans sa séance du 19 juin dernier.

Vote la création d'une école maternelle à Gramat et prie les autorités compétentes de rendre cette création définitive.

S'engage à faire face aux dépenses qui seront nécessitées par la création de l'école et charge la commission spéciale d'étudier la question et de hâter, dans la mesure du possible la réalisation du projet. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Le conseil vote pour les chemins ruraux les subventions suivantes :

Chemin de la Ginestie à la route de Reilhac, 30 fr. ; chemin de Graulat au Bouys, 80 fr. ; chemin de Donat au Mas de Viain, 80 fr. ; chemin de Ségala à la route de Lavergne, 60 fr. ; chemin de Cuzou au Mas d'Ansou, 80 fr. ; chemin de la Garenne, 60 fr. ; chemin de l'Alzou, de l'Alzou à Gibert, 35 fr. ; de l'Alzou à la route, 25 fr. ; total, 60 fr. ; chemin du Saut, 50 fr. ; chemin de la Fontaine de Miremont, 50 fr. ; chemin du Caillé, 10

fr. ; chemin de Vayssié à la Vitarelle, 60 fr. ; chemin intérieur de la Barry, 20 fr. ; chemin de la Rossignolle, 20 fr. ; abreuvoir du Ségala, 30 fr.

Ces subventions seront réduites proportionnellement si les ressources ne permettent pas de les donner en totalité

Léobard

Arrestation. — Le sieur Escalmel, de Léobard, recherché par la gendarmerie, a été arrêté et écroué à la prison de Gourdon.

Vayrac

Grace accident. — Vendredi matin, vers 10 h., M. Lestrade Charles fils, négociant à Vayrac, allait à la foire de Martel, du 20 août, monté en compagnie de deux fillettes, dans sa voiture, lorsque arrivé au hameau des Landes, le cheval eut peur, fit un écart et la voiture fut précipitée dans un ravin.

Le conducteur voyant le danger, sauta de la voiture, mal lui en prit car il tomba comme une masse sur le sol. Dans sa chute, Lestrade s'est fait des blessures assez profondes sur le derrière de la tête ainsi qu'à l'œil droit. On parlait de fracture du crâne.

Le docteur Mézard, appelé en toute hâte, pour lui donner des soins, pense que malgré la gravité des lésions, les jours du blessé ne sont point en danger. Les deux fillettes n'ont eu aucun mal.

LA SANTÉ POUR TOUS

En créant la boîte de Pastilles Vichy-Etat à 50 centimes, la C^{ie} de Vichy-Etat a trouvé le vrai moyen de donner la santé à tout le monde. Plus d'ailleurs d'estomac, plus de mauvaise digestion, grâce à ces délicieuses Pastilles Vichy-Etat, qui fabriquées avec les sels Vichy-Etat, renferment tous les principes digestifs des sources de l'Etat. Demandez et exigez partout « Une boîte Pastilles Vichy-Etat à 50 centimes. »

Chronique agricole

La récolte des pommes de terre

La récolte des pommes de terre est tout à fait compromise. Presque partout, on signale de sérieux dégâts causés par la *Phytophthora infestans*. Le champignon microscopique destructeur des fanes et des tubercules a arrêté toute végétation, et les tubercules pourrissent en terre.

Les conditions climatiques de cette année sont déplorables, ce sont évidemment à elles qu'incombe ce désastre, mais on est en droit de se demander si n'aurait pas pu réduire les dommages causés par la maladie.

Au mois de juin dernier, la persistance du temps pluvieux nous avait permis de prévoir cette redoutable attaque du *Phytophthora*.

Le traitement des pommes de terre par les bouillies cupriques ne s'est malheureusement pas généralisé chez les agriculteurs, comme celui de la vigne dans les régions viticoles.

Beaucoup d'agriculteurs, j'en suis persuadé, doivent considérer cette opération comme un surcroît de main d'œuvre et une dépense inutile. D'autres l'ignorent encore.

On pourrait peut-être objecter que cette année les solutions cupriques ont été impuissantes à enrayer le mildiou de la vigne, et qu'on aurait obtenu les mêmes résultats sur les pommes de terre. Cependant, il est utile de faire remarquer que si on n'a pu enrayer le mildiou de la grappe par les bouillies cupriques, en maints endroits on est parvenu à conserver son feuillage à la vigne.

Pour les pommes de terre il eût suffi de sauver les feuilles et les tiges et je crois qu'on y fût parvenu en faisant deux ou trois traitements.

Le cultivateur qui a pu ainsi sauver sa récolte, ne regrette certainement pas aujourd'hui les petites avances qu'il a consenti à faire au moment critique. Les pommes de terre atteintes sans nul doute un cours élevé et ce sera un joli bénéfice pour celui qui aura sauvé sa récolte.

Trop peu de nos cultivateurs connaissent la cause et le remède de la maladie de la pomme de terre ; et il est regrettable qu'à notre époque de progrès et de vulgarisation scientifique, on trouve encore des personnes qui croient à une brûlure du feuillage par suite de conditions atmosphériques défavorables.

Les pommes de terre très précoces n'ont guère été atteintes, et les étaient à peu près mûres quand le mal s'est déclaré. Les variétés de moyenne saison, qui avaient acquis la moitié de leur développement en juillet ont eu particulièrement à souffrir.

Au contraire, les pommes de terre de dernière saison, qui ont été plantées tardivement, ont généralement moins souffert et si les mois d'août et de septembre ne sont pas trop pluvieux on peut espérer les sauver.

Il résulte de ce fait d'ailleurs bien connu, qu'il est toujours prudent d'échelonner la plantation à des intervalles assez espacés. On diminue les risques de destruction totale.

La variété de pomme de terre cultivée a aussi son importance. On peut remarquer que les pommes de terre industrielles à grand rendement, telles que la « Magnum Bonum » et la « Richters imperator », ont eu moins à souffrir.

Cette triste expérience ne doit pas être sans enseignement pour l'agriculteur, et les conclusions qu'il peut en tirer sont celles-ci :

Il faut semer diverses variétés de pommes de terre et notamment des variétés industrielles. Faire des plantations à des périodes assez espacées et effectuer en temps opportun surtout des pulvérisations cupriques sur les pommes de terre qui ont acquis un développement moyen.

Cette année, il nous faut subir le

désastre ; cependant les traitements cupriques sont encore recommandables, en cas de mauvais temps, sur les champs de pommes de terre qui sont restés indemnes et qui sont maintenant susceptibles d'être envahis par le redoutable champignon.

La toute trace de végétation a disparu, il faudra arracher les fanes et les brûler pour détruire les spores de champignons qui peuvent atteindre les tubercules.

Enfin un triage attentif des tubercules sains et gâtés est absolument indispensable pour éviter la contamination en cave, pendant la période de conservation.

G. MATHIEU.

Bibliographie

En notre temps de sports, il n'est pas une ville qui ne se pique d'organiser des tournois sensationnels entre glorieux champions. Naturellement, ce goût des attractions à grand spectacle devait attirer l'attention des habiles fous ; par eux des groupes, des sociétés et des villes mêmes ont été dupés de la façon la plus ingénieuse. *Mon Dimanche* nous conte cette semaine sous le titre « Comment on mystifie les villes » ; les plus amusantes de ces colossales escroqueries. Dans le même numéro, *Mon Dimanche* nous explique le fonctionnement des très originales « Ecoles sans Murailles », ce sont les « Ecoles en plein air » dont le développement réjouira les familles et les écoliers ! Feuilletez ce numéro de *Mon Dimanche*, composé avec un souci constant de variété : vous y trouverez « Les Charmeurs », délicieux article sur les amis des petits oiseaux ; « Le Mois Comique », revue de la caricature universelle ; « L'Entraînement du Piéton », fantaisie désopilante, un grand roman dramatique : « Le Chemin du Bonheur » : une page pleine de jeux et de belles histoires « pour les enfants », plus de « soixante articles illustrés », comprenez vous tout l'intérêt que présente cette publication unique de la famille. *Mon Dimanche* ne coûte que 10 centimes. On le trouve partout dès le vendredi. Demandez-en des numéros spécimens gratuits et franco, à l'administration, 83, rue de l'Ouest, Paris.

La Revue Judiciaire

Revue Mensuelle à l'usage des Juristes, Réformes, Droit pratique, Comptes rendus.

Sommaire du Numéro du 25 août 1910

Une atteinte au monopole des avocats, par H. Queneil. — Le Ministère Briand et la Réforme judiciaire, par R. Rosenmark. — Les Conseils de guerre (suite), par le lieutenant J. Ripied et G. Montezuma. — Le Droit commercial maritime pratique (suite), par Paul Liandrat. — Les Lettres-Missives en justice : Benjamin Constant et Juliette Récamier, par Alphonse Jonet. — Le droit pratique des médecins, des dentistes, des sages-femmes, par Henry Queneil. — Tribunal de la Seine (1^{re} Chambre). — La « Calotte Rouge » contre M. le Sénateur Bérenger. — Plaidoirie de M^e Georges Baër (suite et fin) — Tribunal Civil de la Seine (1^{re} Chambre). — Affaire Sanchez contre Wallerstein. — Conclusions de M. le Substitut Matter.

Directeur de la Rédaction : G. BAER, Docteur en Droit, Avocat à la Cour, 95, avenue Mac-Mahon, Paris. — Administration : 3, rue Geoffroy-Marie. — Prix de l'Abonnement : Paris et Départements : 12 fr. par an. — Etranger : 15 fr.

Envoi d'un numéro contre 1 fr. 10 en timbres-poste.

LA RENAISSANCE CONTEMPORAINE

BI-MENSUELLE

Paris : 41, Rue Monge, 41

Revue de la Quinzaine (Paraît le 10 et le 24 de chaque mois). — Tient rigoureusement au courant des principaux faits de l'actualité, dans le domaine littéraire, artistique et social.

Sommaire du 24 août 1910

Faits et Gestes de la Quinzaine, Henri Allorge. — Chronique Parisienne : La Maison de Balzac La Propriété Littéraire, L'impôt sur le Revenu et les Auteurs, La Révolte des Potards. Un nouveau Sport, Charles Holvæck. — Critique des Livres : L'Amé des Villes, L'Amour Désoufflé. Les Amis, Alphonse Roux. — Chronique Postique : Poètes contemporains (VII), Robert Vayssié. — Symbole (poésie), Léon

Bocquet. — Feuilleton de la Renaissance Contemporaine : Contes de la Grand'Route : III. « Laufenbourg », Pierre Muenier.

Bibliographie — Livres recommandés — Sommaire des Revues.

Envoi d'une série de spécimens gratuits sur demande.
Abonnement : 8 fr. par an. — Primes d'abonnement.

IL EST TEMPS D'AGIR

Il n'y a pas de temps à perdre quand commence le mal de dos ; c'est l'annonce d'un danger imminent : les reins n'éliminent plus qu'imparfaitement les poisons de l'organisme, celui-ci est à la merci des maladies les plus graves.

La Française (Tarn-et-Garonne). — M. J. Paulin, Grande-Rue, nous dit : « Je souffrais tant du dos, que depuis quelques mois je n'osais plus me relever de ma chaise. Ne prenant plus aucun repos, je me levais tout courbaturé et j'avais grand-peine à me mettre en marche. Très inquiet de voir mon état s'aggraver, je pris les Pilules Foster. En quelques jours, mes douleurs étaient bien atténuées et je dormais beaucoup mieux. Il ne m'a pas fallu plus de deux semaines pour être entièrement débarrassé de tous ces maux. »

Les Pilules Foster stimulent la circulation du sang, car elles chassent du corps, avec les urines, les produits toxiques qui irritent les vaisseaux sanguins. Nettoyant, déversant en quelque sorte les reins et l'appareil urinaire, elles les remettent en bon état et font disparaître ainsi, les causes de la raideur du dos, des muscles et des articulations.

Toutes pharmacies en général. (Exiger la signature « James Foster ») 3 fr. 50 la boîte, 19 fr. les six ou franco contre mandat : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris. 16

Horlogerie de précision — Bijouterie

Magasin de confiance

P. VERDIER

67, BOULEVARD GAMBETTA — CAHORS

Corbelles de mariages, Orfèvrerie Christofle
Chronomètres VERDIER
SEUL DÉPOSITAIRE DE LA MONTRE *Just*
justement réputée pour sa précision
et son bon marché (Marque française)
Bijoux d'art, terres cuites, Sèvres fantaisie, Diamants,
Pierres fines, Perles, Antiquités.

On exécute tous bijoux sur plan et devis
Articles de grand luxe pour fumeur
Atelier spécial pour la réparation de la montre et des bijoux
A Cahors, Boulevard Gambetta
en face l'Hôtel des Ambassadeurs

BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 août.

Pas de changement à signaler dans la physiologie du marché. La tendance demeure lourde et les affaires sont toujours extrêmement calmes.

La Rente française s'échiffre à 97,15.
Les fonds russes sont faibles.
Le 3 0/0 1891 recule à 78,60, le 1896 à 77, le 5 0/0 1906 à 105,40, le 4 1/2 1909 à 100,45 et le Consolidé à 94,30.

L'Extérieure espagnole cote 95,05, l'Italien 103,55, le Portugais 66,92 et le Turc 84,80.

Dans le groupe de Sociétés de Crédit, la Banque de Paris s'inscrit à 1798 et le Crédit Lyonnais à 1450.

Parmi les chemins français, le Nord est à 1677 et l'Ouest à 947.

Les obligations de la Mexican Union Railway se négocient à 460.

LA PHOSPHODE

est le Reconstituant et le Dépuratif le plus énergique

Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE, Cahors

(Voir aux annonces)

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 29 août 1910

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES		RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	an Marché et à l'abattoir			1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	2.601			0,88	0,82	0,76
Vaches.....	1.323	903	236	0,86	0,80	0,72
Taureaux....	290			0,75	0,70</	

Publié sous les auspices de la **SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE**

ONÉSIME RECLUS

Atlas Pittoresque de la France

PRIX A FORFAIT jusqu'au 31 MARS 1911 : 132^f l'ex. broché. 147^f relié.

12.000 Gravures - 450 Cartes
3.300 Textes - 12.000 Légendes

Prospectus-Spécimen chez **ATTINGER Frères, édit., 2, rue Antoine-Dubois, PARIS**

Chemin de Fer d'Orléans

Trains spéciaux à prix réduits organisés au départ de l'Aveyron, du Lot, de l'Auvergne et de la Corrèze pour Paris-Austerlitz, les 2, 7, 9 et 23 Septembre 1910.

Des trains spéciaux à prix réduits comprenant uniquement des voitures de 3^e classe, seront mis en marche les 2, 7, 9 et 23 Septembre 1910 au départ de Rodez et de Vic-sur-Cère pour Paris-Austerlitz et dans lesquels auront accès les voyageurs en provenance des gares des sections désignées ci-après :

Le retour individuel des voyageurs qui utiliseront ces trains spéciaux pourra s'effectuer par tous les trains du service ordinaire dans un délai de 90 jours à compter du jour du départ.

PRIX DES PLACES (aller et retour)

- Gares comprises entre Rodez (inclus) et Capdenac (inclus), St-Géry (inclus) et la Madeleine (inclus), Naussac (inclus) et Lexos (inclus) Decazeville. 35f.10
- Gares comprises entre La Capelle-Viescamp (inclus) et Montvalent (inclus) via Figeac, Vers (inclus) et Noailles (inclus). 32f.10
- Gares comprises entre Vic-sur-Cère (inclus) et Saint-Denis-près-Martel (inclus). 31f.10
- Gares comprises entre les 4 Routes (inclus) et Estivaux (inclus) Montagnac - Saint-Hippolyte (inclus) et Aubazine-St-Hilaire (inclus). 29f.10
- Vigeois et Uzerche. 26f.10

La délivrance des billets aura lieu, d'une part, à Paris, à l'Agence des Trains Bonnet, 64, Boulevard Beaumarchais, et, d'autre part, aux gares comprises sur les sections désignées ci-dessus. Elle commencera à ces gares 3 jours au moins avant le départ des trains.

Il est accordé une franchise de 30 kilos de bagages par place.

Il n'est fait aucune réduction spéciale sur le prix des billets pour le transport des enfants.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches spéciales apposées dans les gares.

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs en 1910

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée cette année aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements :

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne, Vienne, Loir-et-Cher.

Les ouvriers vendangeurs devront voyager, par groupe de 5 au moins, à l'aller et au retour, et effectuer sur ledit réseau un parcours simple de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres, aller et retour) ou payer pour cette distance.

Sur présentation d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange, ils paieront place entière à l'aller ; le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune où ils ont été occupés.

Cette réduction est accordée, pour l'aller, du 15 septembre au 30 octobre inclus ; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera de quarante-cinq jours.

A titre exceptionnel, le bénéfice de ces dispositions est accordé du 25 août au 15 novembre inclus, pour l'aller aux ouvriers dont les producteurs de raisins de table de la région de Port-Sainte-Marie, Agen, Moissac, etc., pourront avoir besoin ; cette année, en vue du ciselage et de la cueillette desdits raisins ; ces ouvriers pourront effectuer leur voyage isolément à l'aller et au retour.

Trains spéciaux à prix réduits

organisés au départ du Midi et du Centre de la France pour Paris-Austerlitz les 2 et 23 Septembre 1910.

Des trains spéciaux à prix réduits comprenant uniquement des voitures de 3^e classe seront mis en marche les 2 et 23 Septembre 1910 sur Paris-Austerlitz.

Dans ces trains auront accès les voyageurs en provenance des sections désignées ci-après :

PRIX DES PLACES (aller et retour)

- Gares comprises entre Montrabé (inclus) et Rabastens (inclus). 39f.10
- Tonneins et gares comprises entre Montauban (inclus) et Fagnac (inclus), Virdrac (inclus) et St-Géry (inclus), Tessonnières et Albi (inclus). 37f.10

- Gares comprises entre Monségur (inclus), Falgueyrat (inclus) et Marmande (inclus), Clairac (inclus), Puy-l'Évêque (inclus), Sauveterre-la Lémance (inclus) et Agen (inclus), Sept-Ponts (inclus) et Fonnéville (inclus), St-Géry (inclus), Capdenac et Lexos (inclus). 35f.10

- Gares comprises entre Montvalent (inclus) et Figeac (inclus), Noailles (inclus) et Vers (inclus), Carlux (inclus) et La Mothe-Montravel (inclus), La Ressègue (inclus) et Eyreville (inclus), Belyès (inclus) et Villefranche-du-Perigord (inclus), Sarlat et Gourdon, Mercuès (inclus) et Castelnaud-Prayssac (inclus). 32f.10

- Gares comprises entre Beaumont (inclus), St-Médard-de-Guizières et Maurens (inclus), Mauzens-Miremont (inclus) et Le Bugne (inclus), St-Amand de Coly (inclus) et La Croix-Rouge (inclus), Le Pigeon (inclus) et Lamatiéville (inclus). 31f.10

- Gares comprises entre La Tour-Blanche (inclus), St-Vincent-de-Connezac, La Cave et Neuvic (inclus), Château-Léveque (inclus), La Getie (inclus) et Montignac (inclus), Cherveix-Tourtoirac (inclus), Terrasson, Erive et les Quatre-Routes (inclus), Hautefort et Varez (inclus). 29f.10

- Gares comprises entre Vayrac (inclus), Agonac (inclus) et Excideuil (inclus), La Roche-Beaucourt et Mareuil-Gouts (inclus). 27f.10

Gares de La Coquille et St-Yrieix 26f.10

La délivrance des billets aura lieu, d'une part, à Paris, chez M. COCULA, 223, Boulevard Raspail, et d'autre part, aux gares de départ. Elle commencera à ces gares 3 jours au moins avant le départ de ces trains.

Il est accordé une franchise de 30 kilos de bagages par place.

Il n'est fait aucune réduction spéciale sur les prix des billets pour le transport des enfants.

Retour individuel par tous les trains du service ordinaire, dans un délai de 90 jours à compter du jour du départ.

Pour plus amples renseignements, consulter les Affiches spéciales apposées dans les gares.

Abonnements individuels et de famille pour les Côtes Nord et Sud de Bretagne.

Afin de permettre aux Touristes ainsi qu'aux Familles de s'installer sur une des Plages de Bretagne et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Cie d'Orléans d'accord avec les chemins de fer de l'Etat

(ancien réseau de l'Ouest), délivre du Jeudi qui précède la Fête des Rameaux au 31 Octobre inclus, au départ de toute gare, station ou halte des deux réseaux (Lignes de banlieue du réseau de l'Etat (anciennes lignes de banlieue de la Compagnie de l'Ouest exceptées) des abonnements individuels et de famille de 1^{re} et 2^e classes pour les Côtes Sud et Nord de Bretagne (Gares des lignes du Croisic et de Guérande à Brest et de Brest à Granville par Lamballe, Dol et Fohigny et des lignes d'embranchements vers la mer).

Ces abonnements comportent, en outre du trajet d'aller et retour à ces côtes avec arrêts intermédiaires facultatifs, la faculté de circuler à volonté sur les lignes des Côtes Sud et Nord de Bretagne, ils sont valables 33 jours avec faculté de prolongation d'une ou deux fois d'un mois moyennant un supplément de 25 0/0 du prix initial pour chaque période sans que la validité puisse en aucun cas dépasser le 15 Novembre.

Le prix des cartes d'abonnement est de 95 fr. en 2^e cl. et de 130 fr. en 1^{re} classe, lorsque la distance pour les parcours (Aller et retour) n'excède pas 1000 kilomètres en dehors des points de libre circulation. Au-delà de 1000 kilomètres le prix est augmenté de 0 fr. 045 et de 0 fr. 065 en 2^e et 1^{re} classes par kilomètre en sus.

Des réductions allant jusqu'à 50 0/0 sont consenties en faveur des membres d'une même famille.

Trains spéciaux à prix réduits organisés au départ de l'Aveyron, du Lot, de l'Auvergne et de la Corrèze pour Paris-Austerlitz, les 3, 10, 17 et 24 Septembre et 1^{er} Octobre 1910.

Des trains spéciaux à prix réduits comprenant uniquement des voitures de 3^e classe, seront mis en marche les 3, 10, 17 et 24 Septembre et 1^{er} Octobre 1910, au départ de Neussargues et de Vic-sur-Cère pour Paris-Austerlitz et dans lesquels auront accès les voyageurs en provenance des gares des sections désignées ci-après :

Le retour individuel des voyageurs qui utiliseront ces trains spéciaux pourra s'effectuer par tous les trains du service ordinaire dans un délai de 90 jours à compter du jour du départ.

PRIX DES PLACES (aller et retour)

- Gares comprises entre Figeac (inclus) et La Capelle-Viescamp (inclus). 32f.10
- Gares comprises entre Arvant (inclus) et St-Denis-près-Martel (inclus). 31f.10
- Gares comprises entre Ste-Anastasia (inclus) et Condat-St-Amandin (inclus). 29f.10
- Gares comprises entre Nieudan-St-Victor (inclus) et Vendes (inclus). 28f.10
- Gares comprises entre Lagnac (inclus) et Savennes-St-Etienne-aux-Clos (inclus) Riom-ès-Montagnes (inclus) et Bort. 27f.10
- Gares comprises entre Bourgeade (inclus) et Giat (inclus) Le Mont-Dore (inclus) et Laqueuille (inclus), Sornac-St-Rémy, Ussel et Les Rosiers d'Égletons (inclus) et Eygurande-Merlines (inclus). 26f.10

Gares comprises entre Clermont-Ferrand (inclus) et La Moutte-Rochefort (inclus). 25f.10

Gares comprises entre Charbonnières-les-Varennes (inclus) et Laneyrouse (inclus), Letrade (inclus) et Auzances (inclus). 23f.10

La délivrance des billets aura lieu, d'une part, à Paris, à l'Agence des Trains Bonnet, 64, Boulevard Beaumarchais, et, d'autre part, aux gares de départ. Elle commencera à ces gares 3 jours au moins avant le départ des trains.

Il est accordé une franchise de 30 kilos de bagages par place.

Il n'est fait aucune réduction spéciale sur les prix des billets pour le transport des enfants.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches spéciales apposées dans les gares.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCEE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

La plus importante Pharmacie de toute la région
LA MIEUX APPROVISIONNÉE
LA MIEUX ORGANISÉE
Vend LE MEILLEUR MARCHÉ

Directeur: PAUL GARNAL, Pharmacien de 1^{re} classe
Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot
Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris

CAHORS — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre

L'HUILE DE FOIE DE MORUE

jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant ; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile,
Les médecins la remplacent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la :

PHOSPHIODE

à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté pour le traitement et la guérison des :

Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires,
Toux opiniâtres, Phurcles, etc.

Prix du flacon... 3,50 ; Le litre... 6 fr.

La PHOSPHIODE et le Corps médical

ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris

- « Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et dégoûtante à prendre.
- « Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fertilisants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et de l'Iode à l'état naissant.
- « La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
- « C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.
- « Bon action réconfortante sur le système nerveux : en fait un spécifique contre la neurasthénie.
- « Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
- « Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Docteur OSTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris, 4, Boulevard Ornano, Paris.

Laboratoire de la PHOSPHIODE
et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE — CAHORS
Dépôt dans toutes les Pharmacies

Confiez tous vos achats; Confiez la préparation de vos ordonnances, à la Grande Pharmacie de la Croix-Rouge, 69, Boulevard Gambetta, Cahors.

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nantais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

14 PRESSES
INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS